



AVIS D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'AVIS D'APPEL D'OFFRE N° 10 /AONO/C-BHA/CIMP/AI/2026
DU 19/06/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION
D'UN MINI AEP DANS LES LOCALITES DE BOURHA, KISSAM ET WAZLA
DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA,
REGION DE L'EXTREME NORD

Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Communal de l'exercice 2026, Le Maire de la Commune de Bourha (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres *pour les travaux de construction d'un mini AEP dans les localités de BOURHA, KISSAM ET WAZLA, dans la Commune de Bourha, Département du Mayo-Tsanaga, région de l'Extrême nord.*

1. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment : (poste ou volume des travaux).

- 1-Études géophysiques et implantation d'un forage
- 2-Construction d'un forage productif ($Q_{\min} = 2 \text{ m}^3/\text{h}$) d'eau équipés de pompe immergée GRUNDFOS SQ2-35 de 2 kw minimum à énergie solaire
- 3-Fourniture et pose d'une pompe immergée GRUNDFOS SQ2-35 de 2 kw minimum.
- 4-Construction et l'équipement d'un château d'eau en béton armé de 7.5 m^3 de capacité, surélevé.
- 5-Fourniture et Pose de la Tuyauterie de refoulement
- 6-Fourniture et Pose de la Tuyauterie de distribution
- 7-Fouille en déblai et en remblai, fourniture et pose tuyauterie de distribution en tuyaux PVC pression 10 bars à joints automatique de grands diamètres ($\emptyset 90$ (l 012 m) et $\emptyset 75$ (l 150 m) pour prévoir les extensions futures ;
- 8-Construction et équipement de 06 bornes fontaines
- 9-Fourniture et installation de panneaux solaires
- 10-Prélèvement et analyse physico-chimique des échantillons d'eau
- 11-Désinfection éventuelle du forage au bactéricide HTH hypochlorite de calcium en granulés
- 12-Formation des artisans réparateurs ;
- 13-Formation et Mise sur pied d'un comité de gestion fonctionnel
- 14-Mise en exécution des mesures de préservation de l'environnement, conformément à la Notice d'Impact Environnementale.

2. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : Trois (03) mois.

No	INTITULE DU PROJET	Montant
01	Construction d'un mini AEP dans les localités de BOURHA, KISSAM ET WAZLA	60 000 000

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de (Soixante millions) 60 000 000 FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans les domaines hydrauliques.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le fond propre de la Commune de Bourha de l'exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire No :

6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission assortie du récépissé de la CDEC établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant d'un million deux cent mille (1 200 000 FCFA) valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures et jours ouvrables auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de ladite Commune.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Soixante-quinze mille francs CFA (75 000 FCFA) à la Recette Municipale de BOURHA ou au trésor public.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des appels offres dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, au plus tard le 18/07/2026 à 10 Heures, heure locale et devra porter la mention :

DOSSIER D'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°_10_/AONO/C-BHA/CIMP/AI/2026 DU 19/06/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN MINI AEP DANS LES LOCALITES DE BOURHA, KISSAM ET WAZLA DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME NORD

A N'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission assortie du récépissé de la CDEC délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 18/07/2026_ à 11 heures précises dans la salle des réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier dument mandaté.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues

techniquement qualifiées et administrativement conformes.
Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence du cautionnement de soumission assortie du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis ;
- b) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Catégorisation dans le domaine
- e) Non production au-delà de 48 heures après ouverture des plis d'une pièce manquante.

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 55 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 3 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 15 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 10 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Consentement aux clauses à caractères administratif et technique 2 critères
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disant après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt - dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres, dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha; téléphone 697 26 02 05 ; email : combourha@yahoo.com ; BP : 227 Mokolo.

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Bourha Le, 19 JUN 2026

Le Maire,

Copie :

- DDMINMAP/MT/MKLO ;
- ARMP pour publication au JDM;
- Président CIPM/Bha ;
- SPM/Bha (pour archivage) ;
- DDMINEPAT/MT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
- Affichage.



CHIKOUA